

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 43 membres sont présents, avec voix délibérative (32 titulaires et 11 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (27 votants – 17 titulaires – 10 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 10. Romain MANESSE | 18. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 2. Pascal BRUNIAUX | 11. Stéphane MAURICE | 19. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) |
| 3. Gilbert DRAIN, | 12. Pascal MOMPACH | 20. Jean-Pierre COUVENT (S) |
| 4. Jean FICHAUX | 13. Daniel POTEAU | 21. Bernard DEBUT (S) |
| 5. Dominique GAILLARD | 14. Michel PRETTRE | 22. Geneviève GAUTHIER (S) |
| 6. Olivier GOBERT | 15. Slimane RAHEM | 23. Claude LECLERCQ (S) |
| 7. Jean-Claude GUINET | 16. Laurence SAYDON | 24. Philippe LOYEZ (S) |
| 8. Bernard HUREZ | 17. Sylvain TRANOY | 25. Christelle MARQUES (S) |
| 9. Billy JOURNET | | 26. Danielle PREVOST (S) |
| | | 27. Marie-Claude URBAIN (S) |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (13 votants – 13 titulaires) :

- | | | |
|------------------------|-------------------------------|--------------------|
| 1. Etienne BASQUIN | 6. Véronique GODELIEZ NICAISE | |
| 2. Didier CATTOEN | 7. Michel HENNEQUART | 12. Laurence RIBES |
| 3. Maurice DEFAUX | 8. Julien LEONARD | 13. Paul SOUPLY |
| 4. Pierre-Henri DUDANT | 9. Jean-Felix MACAREZ | |
| 5. Jean-Claude GERARD | 10. Joseph MODARELLI | |
| | 11. Gilles PELLETIER | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 2 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Didier ESCARTIN
2. Jean-Marc LEMEITER
3. Xavier DUPONT (S)

Membre ayant participé à la séance :

-Jean-Claude COLLERY, élu, commune de Bazuel

-Olivier PASCAL, Co-Président du Conseil de développement

Membres excusés (1) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, M-Bernadette BUISSSET-LAVALLARD, Fabien CARPENTIER, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Alban DOBREMETZ, Thérèse DOIGNEAUX, Pascal DUEZ, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jeanine HOSSLET, Bruno IVANEC, Bruno LEFFEVRE, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Maryvone RINGEVAL, Gérard SETAN, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Marie-Josée DEPPEZ, Bernadette DUBUIS, Mathieu DAVOINE, André-Marie FORRIERE, Daniel FORRIERE, Sylvain HALLE, Yannick HERBET, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFFEVRE, Monique LESNE, Jérôme MELLI, Patrice QUEVREUX, Henri QUONIOU, Jacques OLIVIER, Jeremy RICHARD, Lilliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Michel DHANEUS, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Secrétaire de séance :
Laurence RIBES



OBJET : RESILIATION MARCHÉ DE RÉVISION DU SCoT

A la suite du bilan du SCoT (analyse des résultats d'application) validé le 11/07/2018, le Président rappelle que le Pays du Cambrésis engage une révision complète du SCoT.

Après consultation, dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée, il signe l'acte d'engagement le 23/07/2019, avec CITADIA Conseil, pour un marché de 50 mois, renouvelable 2 fois, pour un montant de 179 775 € HT - tranche ferme – et 9 225 € HT - tranche optionnelle.

L'objet du marché, validé par les deux parties, est la révision du SCoT, depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'entrée en application du document, mis en œuvre en 6 phases distinctes. Une méthode de travail a été définie, rétroplanning à l'appui.

Le PETR a également engagé les ateliers du foncier qui ont nourri la phase de diagnostic de la révision du SCoT.

Dès 2020, à la suite de la période COVID qui a freiné la procédure, le bureau d'étude vit un turn over important. L'équipe initiale en charge du dossier se voit totalement refondée. Un temps d'actualisation du dossier faite par le PETR est alors nécessaire. Malgré la demande claire du PETR d'un pilotage et accompagnement de la procédure, la mission s'est poursuivie sans réel référent.

Des dysfonctionnements apparaissent. Le bureau d'étude ne transmet pas d'informations sur les évolutions législatives, des productions de faibles qualités sont transmises, nécessitant un travail de réécriture important par l'équipe interne du PETR, des demandes de scénarios et de rédaction de documents stratégiques sont sans réponse.

Des changements de méthode de travail ont été proposés sans amélioration.

Certes le contexte législatif de plus en plus contraignant complexifie le calendrier de révision du SCoT car le territoire se retrouve sclérosé dans la projection de son développement économique, d'habitat et de services : la Loi Climat & Résilience (2021), la loi inscrite à faciliter la mise en œuvre du ZAN (2023), la garantie communale, la modification du SRADDET (2024-2025) qui engendre un taux d'effort de 69 % pour l'arrondissement.

En 2024, le PETR dispose de livrables en l'état et a soldé l'ensemble des factures transmises par le bureau d'étude. En 2025, le bureau d'étude a sollicité, par courrier recommandé, la résiliation du marché.

Au vu de tous ces éléments, il convient, avant de recruter un nouveau bureau d'étude pour achever la révision du SCoT, de mettre fin au marché « révision complète du SCoT » conformément à l'article 31.1 « difficulté d'exécution du marché » de l'arrêté du 16/09/2009 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché à la demande du titulaire, en faisant constat de l'infructuosité des solutions proposées. Cette décision ne donne lieu à aucune indemnité

Il est proposé au comité syndical de :

- **Approuver la résiliation du marché de révision du SCoT engagé initialement avec CITADIA Conseil**
- **Autoriser le Président à signer tous les documents afférents**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 059-255902330-20260128-D2026_2-DE

www.paysducambresis.fr
Tel : 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99

Libre Territorial et Rural
59401 CAMBRAI Cedex



Sylvain TRANOY
Le Président,

Publié le
06 FEV. 2026
Certifié exécutoire le
06.FEV. 2026

Fait en séance à la date que dessus.
Pour extrait conforme,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

TRANSMIS
Le 06 FEV. 2026
à la Sous-préfecture

